



Pension alimentaire pour un enfant né en 1990 que je ne vois jama

Par Yann84, le 05/11/2016 à 06:59

Bonjour,

Je souhaiterais savoir jusqu'à quelle âge de l'enfant doit-on lui verser une pension alimentaire ?

Je paie pour un enfant né en 1990, que je ne vois plus depuis 1999. Quand je demande un certificat de scolarité à sa mère, je reçois une copie de diplôme : MASTER avec mention assez bien, accompagné d'un certificat comme quoi cet enfant, est régulièrement inscrit. Ma question est : Dois-je me contenter de ces documents et continuer à payer, sans me poser d'autres questions ?

Merci pour vos réponses.

Par Yann84, le 08/11/2016 à 06:30

Merci pour cette réponse, mais le diplôme que je reçois est accompagné d'un certificat de scolarité où il est stipulé que ma fille est régulièrement inscrite pour la présente ESPE (la ville) M1 MEEF Professeur des écoles.

Que dois-je faire ? Continuer à payer ? Même si l'enfant a maintenant 26 ans ? Que je l'ai perdue de vue depuis 20 ans ? Je pense qu'à cet âge, elle doit bien avoir des revenus ?

Merci de me donner vos conseils.

Par **Yann84**, le **08/11/2016** à **06:46**

Bonjour. Merci pour la rapidité de votre réponse. Le problème est que je n'ai pas l'adresse de ma fille, dois-je envoyer mon dossier au JAF avec les coordonnées de sa mère ? C'est la seule adresse que je pense connaître. Merci